



22 juin 2010

19h15

Médias-presse-distribution

Presstalis: 2009 "véritable rupture" pour la distribution de la presse

PARIS, 22 juin 2010 (AFP) - L'année 2009 aura été "une véritable rupture" pour la distribution de la presse, selon le rapport annuel de Presstalis (ex-NMPP) qui affiche une dégradation sans précédent de sa situation financière.

"L'année 2009 aura constitué une véritable rupture pour l'ensemble de notre filière en raison de l'aggravation de la baisse de la vente au numéro qui a affecté tous les acteurs et révélé la fragilité de l'équilibre économique du système de distribution de notre pays", écrivent MM. Jean De Montmort et Rémy Pflimlin, respectivement président du Conseil de Gérance et directeur général de Presstalis.

Le volume d'affaires (ventes réalisées) a atteint 2,391 milliards, soit un repli de 6,6% par rapport à 2008. L'an dernier les ventes (en valeur) de quotidiens ont baissées de 3,3%, celles d'hebdomadaires et quinzomadaires de 6,6% et celles des mensuels de 10%.

Les pertes nettes de Presstalis ont été multipliées par onze en 2009, atteignant 26,5 millions d'euros contre 2,24 millions en 2008. Un effondrement qui s'explique par le recul de l'activité, mais aussi par les coûts de restructuration et les décaissements consécutifs aux départs en pré-retraite.

Les effectifs ont diminué de 156 postes, totalisant fin 2009 1.241 personnes pour Presstalis et SPPS (distribution Paris).

Mardi se sont tenus un Comité central d'entreprise et deux Comités d'entreprise (Presstalis et SPPS) consacrés aux aspect sociaux des réformes en cours.

L'entreprise, détenue par Lagardère (opérateur des messageries) et cinq coopératives de presse, avait frôlé la catastrophe en début d'année jusqu'à la mise en place en mai sous l'égide du gouvernement d'un accord entre actionnaires et éditeurs de presse.

Cet accord sur le renflouement financier de l'entreprise a permis d'écarter toute perspective de dépôt de bilan à l'été de Presstalis. L'accord prévoit d'ici la fin de l'année un retrait de Lagardère et une réforme de la gouvernance.

Les coopératives-actionnaires doivent tenir leurs assemblées générales d'ici fin juin.
lh/fa/ct